Liasse fiscale

2050 - Bilan - Actif

certifié conforme

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Déclarer "Néant" pour ce document ?

☐

Déclarer ce formulaire comme "néant" va remettre à vide tous les autres champs, souhaitez-vous continuer ?

Non | Oui

Désignation de l'entreprise : ABJ OPTICIEN - SIREN : 830272621

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Néant ☐

Exercice N clos le 30/09/2025

			Brut	Amortissements, provisions	Net
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC	
		Frais de développement	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	4 950 AI	4 950
		autres immos incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	131 611 AQ	106 641 24 969
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	53 395 AS	49 571 3 824
		Autres immos corporelles	AT	53 332 AU	38 528 14 804
		Immos en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	15 200 CV	15 200
		Créances rattachées à participations	BB	42 076 BC	42 076
		Autres titres immobilisés	BD	10 745 BE	10 745
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières	BH	3 300 BI	3 300
		Total (II)	BJ	314 609 BK	194 740 119 869
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	92 382 BU	5 985 86 397
		Avances et acomptes sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	64 116 BY	64 116
		Autres créances (3)	BZ	31 050 CA	31 050
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	463 367 CG	463 367
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	5 147 CI	5 147
		Total (III)	CJ	656 063 CK	5 985 650 078
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN		
		Total général (I à VI)	CO	970 671 1A	200 725 769 947

(1) Droit au bail | (2) à moins d'un an CP 45 376 | (3) à + d'1 an CR

Clause de réserve de propriété - immob. | stocks | créances

Retourner à la déclaration

Liasse fiscale

Liasse fiscale 2024-2025 - ABJ OPTICIEN

Retourner à la déclaration

2051 - Bilan - Passif

② BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Déclarer "Néant" pour ce document ?

Déclarer ce formulaire comme "néant" va remettre à vide tous les autres champs, souhaitez-vous continuer ?

Non | Oui

Désignation de l'entreprise : ABJ OPTICIEN - SIREN : 830272621 — Néant

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 10 000)		DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	DG	410 777
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	174 102
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées		DK	
	TOTAL (I)		DL	595 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 290
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	53 596
	Dettes fiscales et sociales		DY	118 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	174 068
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	769 947

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	174 068
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

Retourner à la déclaration

Préambule



Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/09/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/10/2023** à **30/09/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **769 946,68 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **174 102,01 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :
La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 950			4 950
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	131 611			131 611
Installations techniques, matériel et outilla...	53 395		3 500	49 895
Autres immobilisations corporelles	53 332			53 332
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15 200			15 200
Créances rattachées à des participations	42 230			42 076
Autres titres immobilisés	10 436	309		10 745
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 300			3 300

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	93 480	13 161	0	106 641
Installations techniques, matériel et outilla...	47 238	2 333	3 500	46 071
Autres	31 880	6 648		38 528
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	42 076	42 076		
Prêts				
Autres immo. financières	3 300	3 300		
Clients douteux				
Autres créances clients	64 116	64 116		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	16 669	16 669		
TVA	8 971	8 971		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 852	5 852		
Charges constatées d'avance	5 147	5 147		
TOTAL	**146 132**	**146 132**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 147	
TOTAL	**5 147**	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	1 000	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	1 000	

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	10 000				10 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Autres réserves	389 783			20 994	410 777
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	220 994	174 544		-220 994	174 544
TOTAL	**621 777**	**174 544**		**-200 000**	**596 321**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	À la clôture de l'exercice

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de...	2 290	2 290		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 596	53 596		
Personnel et comptes rattachés	16 393	16 393		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	68 511	68 511		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	31 004	31 004		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 274	2 274		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**174 068**	**174 068**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 761			
Montant des emprunts et dettes contracté...	0			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
TOTAL			

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 747	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	5 783	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 730	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	60 004	
État - Charges à payer	2 197	
TOTAL	**71 461**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	39 040	
TOTAL	**39 040**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de [XXXX.XX] euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : [XXXX.XX] euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : [XXXX.XX] euros.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

Nature de la rémunération	Exercice N	Exercice N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Opérations et engagements hors bilan

Engagements de crédit bail

Rubriques	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements – De l'exercice	Dotations aux amortissements – Cumulés	Valeur nette
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

ABJ OPTICIEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 bis impasse de la Boulonnerie
44130 BLAIN
830 272 621 RCS SAINT NAZAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 174 102.01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 174 102.01 euros

A titre de dividendes aux associés..... 160 000.00 euros
Soit 160.00 euros par part

Le solde ..... 14 102.01 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à.....424 878.84 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 128 000.00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 32 000.00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
70 000,00 euros, soit 70,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 56 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :
100 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :
200 000.00 euros, soit 200.00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000.00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000.00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

